

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008049

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers (OPH).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°83-221 du 22 mars 1983 modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et relatif aux Offices d'habitation à loyer modéré,

Vu l'article R 421-55 du code de la construction et de l'habitation,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Aubervilliers, en marche pour le changement" ayant voté contre, Mme DESCAMPS du groupe "Union du nouvel Aubervilliers", Mme RATZEL et M. ROS du groupe "Changer à gauche ! pour Aubervilliers", s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne cinq représentants pour siéger au conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers :

- Ugo LANTERNIER
- Soumia ZAHIR
- Tedjini Michel MAIZA
- Alexandre NGALEU MONKAM
- Evelyne YONNET

le Maire